



## **NOTE DE SYNTHÈSE N°2**

### **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON**

#### **EXPOSÉ**

Depuis 2020, de nombreux mouvements d'effectifs (avancements, mutation, retraite, disponibilité...) ont eu lieu. Il convient de supprimer les postes non pourvus à l'issue de ces mouvements.

Il s'agit de supprimer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022, des postes au tableau des effectifs de la commune de la manière suivante :

<b>Quantité</b>	<b>Grade</b>	<b>Quotité</b>	<b>Motifs</b>
-1	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	35/35	Avancement de grade 2021
-1	Animateur	35/35	Avancement de grade 2021
-1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35	Avancement de grade 2020
-1	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	35/35	Départ en retraite 2020
-1	Agent de maîtrise principal	35/35	Nomination cadre emploi technicien 2020
-5	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35	Avancements de grade
-1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28/35	Avancement de grade
-2	Adjoint technique	35/35	Radiation de 2020
-2	Adjoint technique	30/35	Suppression CDD suite à mise en stage sur un temps complet adjoint technique
-1	Adjoint technique	25/35	Départ agent contractuel 2021
-1	Adjoint technique	20/35	Temps non complet 20h passe à 27h
-1	Adjoint technique	30/35	Modification temps de travail + stagiairisation 28h
-1	Adjoint territorial d'animation	35/35	Avancement de grade



Le remplacement de départs à la retraite ainsi que les mobilités internes nécessitent également la création des postes suivants :

Date d'effet	Quantité	Grade	Quotité	Motifs
29/08/2022	1	ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	35/35	Recrutement suite à départ retraite
29/08/2022	1	Adjoint technique	35/35	Recrutement suite à mobilité interne
01/01/2023	1	Infirmière en soins généraux	35/35	Recrutement suite à départ retraite

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant les avis favorables du Comité Technique en date du 3 février 2022,

Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les arrêtés individuels.